

Le métier d'acheteurs d'or dans le collimateur du gouvernement

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

21 juin 2013

RESTRICTION

Le gouvernement et les députés PS envisagent un encadrement plus strict

pour le métier d'acheteur d'or dans le cadre de la loi sur la consommation d'ici fin juin.



Bijoux en or

Le métier d'acheteurs d'or en France a carrément explosé. Près de 4 000 intervenants œuvrent dans les comptoirs d'or ou font commerce éphémère d'or. En Guadeloupe, cette activité ne cesse de s'implanter sur tout le territoire. Mais l'activité pourrait bientôt être plus encadrée à la demande du gouvernement et de certains députés PS, via des amendements à la loi sur la consommation, qui seront déposés à la fin du mois de juin. Les nombreuses escroqueries et pratiques douteuses voire mafieuses, à en croire le rapporteur du projet de loi sur la consommation, sont les motivations des parlementaires. Première étape : il faudra afficher les tarifs précis de rachat d'or aux particuliers, afin que ces derniers sachent exactement combien vaut leur pesant de métal précieux. Deuxième mesure : la signature d'un contrat entre le professionnel acheteur et le particulier avant la transaction sera obligatoire afin de garder une preuve écrite de l'achat. Ainsi, si le prix auquel s'est négocié le métal est volontairement fixé trop bas par le professionnel, le particulier peut se retourner contre son acheteur pour "dissimulation volontaire d'information indispensable à la transaction". Mieux encore, le client aura 24 heures pour se rétracter. Retourner au comptoir et rendre l'argent suffiront pour récupérer son métal. Il n'y aura pas de pénalité et aucune justification ne sera nécessaire. Cette disposition est mal accueillie par les professionnels qui avaient jusque-là l'habitude de fondre et revendre l'or dans la journée. Cela pose un problème de "*trésorerie et de sécurité*", avancent-ils. Ensuite, les commerçants éphémères qui organisent des

ventes temporaires, ne pourront plus être payés en liquide afin de faciliter la traçabilité des opérations. En cas de non-respect de ces nouveaux principes de base, les sanctions seront deux années de prison et 150 000 euros d'amende. Dans un contexte qui voit le cours de l'or baisser depuis 2013, les professionnels engagés sur le marché pourraient bien déchanter quand sortiront les décrets d'application.

PROHIBÉ

| Pas de liquide

L'achat de métaux fait l'objet d'une taxe dont le professionnel doit mentionner l'existence. Et la réglementation lui impose de consigner dans un registre appelé "livre de police" les objets qu'il achète, leur description, ainsi que l'identité du consommateur qui lui a vendu afin de lutter contre le recel d'objets volés. Une obligation pas toujours suivie à la lettre. Ainsi, face à la recrudescence de vols de bijoux à l'arraché, en Guadeloupe mais aussi à Marseille et en région parisienne, les bijoutiers, horlogers, joailliers, orfèvres et négociants en métaux précieux ont été reçus le mois dernier au ministère de l'intérieur où il a été décidé d'intensifier les contrôles pour s'assurer que les opérations de rachat d'or se font dans la plus stricte légalité. La DGCCRF explique que la pesée des objets doit être faite devant le consommateur avec un matériel de professionnel suffisamment précis et que le paiement en espèces des métaux précieux est interdit.

PRUDENCE

| Consulter plusieurs professionnels

il est conseillé de solliciter un reçu mentionnant de façon détaillée les objets achetés par le professionnel, la qualité et le poids de métal précieux ainsi que les coordonnées complètes du professionnel et notamment son numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), en particulier lorsqu'il s'agit d'un professionnel itinérant. Au final, il est

toujours prudent de consulter plusieurs professionnels avant de vendre ses objets en or afin de se renseigner sur la qualité du métal et la valeur intrinsèque de l'objet. Soyez donc vigilant lorsque vous êtes sollicité par téléphone ou via des tracts, pour vous rendre sur un lieu d'achat d'or (ex-salle d'hôtel ou salle des fêtes...) ou lorsqu'un démarcheur se présente à votre domicile. Ce dernier doit d'ailleurs respecter un délai de sept jours pour laisser au consommateur la possibilité de changer d'avis et ne doit donc pas repartir immédiatement avec les objets achetés.

PIRATERIE

| Pousse au crime : la face sombre de l'or

La Guadeloupe n'a pas échappé aux dérives provoquées par l'envolée mondiale du cours de l'or. La manifestation tangible du phénomène est la multiplication des vols à l'arraché, des cambriolages, et des braquages de bijouterie. Les mêmes symptômes s'étaient d'ailleurs révélés dans l'Hexagone, plus particulièrement à Marseille, où des mesures drastiques ont été prises par les autorités. Localement, l'affaire Sledy Selgy – jugé coupable avec ses complices de treize vols à l'arrachée en trois mois – est représentative de l'activité des petites frappes de l'or. L'essentiel des vols se déroulaient en région Pontoise avec toujours le même mode opératoire : une attaque, à scooter, violente et rapide de la victime à qui l'on arrache son bijou. Ces dérives ont pu prospérer grâce à la facilité d'écoulement du butin. Jusqu'à aujourd'hui, le milieu de l'achat de l'or, à défaut d'être peu réglementé, était très peu contrôlé. Certaines officines rachetaient l'or parfois volé sans se soucier de la provenance du métal et sans favoriser une traçabilité après la vente grâce à des paiements en espèces. La vente d'or s'est donc vite érigée en empire de l'argent facile, d'autant plus que la sécurité procurée par la constance des cours à la hausse en a fait un secteur alléchant. La preuve, en l'espace de quatre ans, alors que le département ne comptait que deux ou trois boutiques de rachat d'or – avec un traitement de l'or en circuit fermé – il compte désormais plus de soixante enseignes. Cette ruée n'a cependant pas laissé les autorités indifférentes et ces derniers mois la vis s'est considérablement resserrée. Les contrôles des échoppes – pris en main par le Groupe d'Intervention

Régional (GIR) – sont quasi mensuels. De source officielle, la présence plus accrue de la police sur le terrain a fait baisser le nombre des vols à l'arrachée de près de 30 %. Pour autant, rien n'est gagné car tous les chemins semblent mener à l'or.

| Le vide juridique de la carte prépayée

La loi interdit formellement le règlement des bijoux en espèce. Or certains bureaux de rachat proposent au client un règlement par une carte prépayée, créditée d'un certain montant qui sera récupérable une fois la carte insérée dans un distributeur. Pour certains c'est un détournement crapuleux de la loi. Car si les espèces n'ont pas été passées de la main à la main, elles sont tout de même récupérées via le distributeur. Pour d'autres, il n'y a rien d'illégal, car la carte ne nuirait pas à la traçabilité. " *La carte évolue certes dans un vide juridique. Toutefois, la loi préconise bien une traçabilité. Or, la carte passe par un établissement bancaire, elle porte un numéro qui renvoie à une transaction, à un établissement et à un nom* " explique une commerçante. Alors légale ou pas ? Ce sont toutes ces subtilités qui devront être harmonisées par le nouveau décret.

OU EST LE LOUP ?

| Entre légaux et illégaux les autorités patinent



Compagnie nationale de l'or,
franchise de Saint-Martin. A
l'allure
très officielle avec détournement
du drapeau tricolore, ce réseau

de commerçant est implanté
dans plusieurs villes de
l'Hexagone

Les autorités ont été dépassées par l'explosion des offices de rachat d'or. Pour reprendre les choses en main, une forte répression s'exerce mais elle est vécue comme une chasse aux sorcières par les acheteurs d'or.

Dans le cas de l'or, plusieurs filières se dessinent. Il y a tout d'abord, la filière des racheteurs en règle qui prennent soin de suivre la réglementation. Les magasins sont sous caméras, les achats sont consignés sur un livret de police avec la carte d'identité du vendeur et le poids vendu, les bijoux sont pris en photo et les règlements effectués en chèques ou par virement bancaire. D'un autre côté on retrouve des offices à la déontologie un peu plus douteuse, qui acceptent parfois de faire un règlement en espèce, et font donc disparaître la vente. " *On estime que dans certains bureaux, il ne se passe pas deux heures avant que les bijoux ne soient fondus, transformés en lingots, et revendus sous le manteau. Cet or est intraçable. Le travail des autorités est d'autant plus compliqué que les lingots ont vite fait d'embarquer pour la Dominique ou Sainte-Lucie* " explique le colonel Rémi Vagnier de la Gendarmerie. Du coup, pour ne manquer personne, les autorités ont augmenté la pression sur tous les acheteurs d'or notamment par des contrôles accrus du Groupe d'intervention Régional (GIR). " *Les autorités vous demandent votre Kbis, vos trois dernières fiches de paie, les marges que vous réalisez, ils épluchent le livre de police. C'est un contrôle au laser* " selon la directrice d'un commerce de Jarry. " *Désormais, il faut avoir les reins bien accrochés pour ce métier, la moindre faute, la moindre étourderie, vous coûte énormément d'argent. C'est une pression constante* " estime une commerçante de Pointe-à-Pitre. Cette pression est vécue comme une chasse aux sorcières, car pour la plupart des commerçants les autorités frappent aux mauvais endroits. " *Certains étrangers arrivent en Guadeloupe et continuent à payer l'or en espèce et à l'envoyer en Europe sans être inquiétés, car ils ont le bras long. Si nous savons où sont les irréguliers à Pointe-à-Pitre, personne ne me fera croire que la Police ne le sait pas* " s'insurge un négociant de longue date. Pour autant, les acheteurs légaux refusent d'entrer dans un processus de dénonciation.

Plus que jamais les rapports avec la police restent tendus.

TÉMOIGNAGES

« Ça nous porte préjudice ! »

Gérante d'une bijouterie, cette chef d'entreprise de la rue Frébault n'apprécie pas du tout ce commerce d'achat d'or et ceux qui s'y adonnent.

On n'en peut plus ! Ils ne se rendent pas compte que c'est à cause d'eux que la rue est aussi mal fréquentée et que les voyous traînent constamment. Depuis que l'activité de rachat d'or est devenue populaire tout le monde veut se lancer là-dedans. Mais cet argent qu'ils manipulent, il attise trop de convoitise. Regardez les braquages qu'il y a eu et ce n'est pas près de s'arrêter. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir à un encadrement plus lourd de ce commerce ou renforcer la sécurité car tout ce que ça apporte ce sont des voyous, des voleurs et des délinquants qui traînent en permanence à l'entrée de la ville. On va finir par étouffer si a continué ! Ils tuent notre activité !

« Je parle pour tout le monde »

Propriétaire d'un magasin de vêtements toujours rue Frébault, ce commerçant estime que les acheteurs d'or sont une plaie pour les autres commerçants.

C'est des profiteurs ! Ils s'en foutent de mettre en péril les autres commerces. Tout le monde est d'accord mais personne n'ose parler par peur de représailles. Cette activité est problématique pour tout le monde. Ça dérange surtout parce qu'il n'y a pas que les malheureux qui veulent arranger leurs fins de mois que ça attire. Vous avez une idée des têtes qui traînent maintenant dans la rue Frébault ? Déjà qu'on a connu des meilleurs moments économiques. Les commerces ferment les uns après les autres, avant cette rue avait un standing maintenant, partout ce sont des délinquants que l'on voit roder. Il n'y a jamais eu autant de larcins que depuis que ces commerces de rachats d'or ont fleuri et je ne pense pas que ce soit un hasard.

| J'ai vendu mon or... ou presque

Entrée à la rue Frébault, je décide de vendre mes bijoux en or. Après avoir choisi mon commerce, je m'avance sac bien serré sous le bras, scrutant l'entrée et ses alentours avec méfiance. Une fois la porte poussée, l'ambiance est au rendez-vous. Au fond du petit commerce, la salle d'attente est déjà bien accaparée par une grand-mère et sa petite fille, sachet d'or la main. " *Pa vann' ta la, pran ta la pito* ". Le ton est donné. Apparemment, elles ont de quoi faire le tri. Je sors donc avec un peu plus de gêne que d'appréhension ma minuscule boîte à bijoux dans laquelle trônent les deux colliers que j'ai décidé de vendre. " *Oui ?* ", m'interroge le monsieur derrière son hygiaphone. " *Je voudrais estimer mes bijoux s'il vous plaît* ". Voilà, impossible de reculer maintenant. Très vite il me demande de poser ma boîte dans le présentoir pour l'estimation. Aussitôt demandé, je m'exécute et abandonne la boîte non sans un pincement au cœur. Sa collègue attrape mon trésor sans ménagement et, alors que je ne vois rien de ce qu'elle fait mais que je peux tout entendre, s'active sans ménagement : " *Mais qu'est-ce que vous faites, c'est quoi ce bruit ? J'ai dit d'estimer, ne me les abîmez pas !* ". Regard noir. Réplique cinglante " *Je peux continuer ?* ", ce à quoi je réponds par un " *Oui, oui* " confus et contrit. J'apprends donc, avec étonnement, que mes bijoux fièrement portés jusque-là, ne sont que de pauvres 9 et 18 carats, très loin du noble 24 carats. " *Ça vous fera 38 euros pour le collier à 9 carats et 42 euros pour celui à 18* ". Pas mal pour de l'or pauvre mais le sentimentalisme prenant le dessus, je récupère mes bijoux après les avoir vérifiés sous le regard furibond de la caissière et passe la porte. Dernier regard méfiant au jeune homme qui rentrait alors que je sortais, voilà, je sais maintenant ce que valent mes bijoux : ils sont inestimables.